



Commission des Psychologues



**Compte rendu de la réunion
plénière du 15 mars 2019**

Présidence de l'Assemblée plénière

Présence	Fonction	Nom de Famille	Prénom		Langue
✓	Présidente	Henry	Catherine		FR
	Président suppléant	Allaert	Alexander		NL

Membres de l'Assemblée plénière

Présence	Secteur	Nom de Famille	Prénom	Association professionnelle	Mandat	Vote	Langue
MEMBRES NÉERLANDOPHONES							
	Recherche	Proost	Karin	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Recherche	Verhofstadt	Lesley	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Recherche	Uzieblo	Katarzyna	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Recherche	Van Hoof	Elke	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Travail & Organisation	De Witte	Karel	BFP-FBP	Effectif	x	NL
✓	Travail & Organisation	Schouteten	Jo	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Travail & Organisation	Van Lishout*	Bie	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Travail & Organisation	Van Daele	Judith	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Education	Plasschaert	Lien	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Education	Ryckaert	Ilse	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Education	D'Oosterlinck	Patrick	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Education	Lietaert	Leen	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Clinique	Lowet	Koen	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Clinique	Hilderson	Michaël	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Clinique	Van Daele	Tom	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Clinique	Delfosse	Lynn	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
MEMBRES FRANCOPHONES							
	Recherche	Fouchet	Philippe	BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Recherche	Blavier	Adélaïde	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Recherche	Rozenberg	Alain	APPPSY	Effectif	x	FR
	Recherche	Widart	Frédéric	APPPSY	Suppléant	x	FR
✓	Recherche	Ucros	Claudia	UPPSY	Effectif		FR
	Recherche	Mathieu	Bernard	UPPSY	Suppléant		FR
	Travail & Organisation	Laermans	Christine	BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Travail & Organisation	Parisse	Johan	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Travail & Organisation			BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Travail & Organisation	Penxten	Jerry	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Travail & Organisation	Drory	Diane	APPPSY	Effectif		FR
	Travail & Organisation	Robin	Didier	APPPSY	Suppléant		FR
	Travail & Organisation	Hanquet	Chantal	UPPSY	Effectif		FR
	Travail & Organisation	Gontier	Alain	UPPSY	Suppléant		FR

	Education	Frenkel	Stephanie	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Education	Cassiers	Marie-Claude	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Education	Lenzen	Brigitte	APPPSY	Effectif	x	FR
	Education	Rauïs	Françoise	APPPSY	Suppléant	x	FR
	Education	Defossez	Philippe	UPPSY	Effectif		FR
	Education	Declercq	Violaine	UPPSY	Suppléant		FR
✓	Clinique	Chauvier	Pauline	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Clinique	Vassart	Quentin	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Clinique	Haot	Patrick	BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Clinique	Gerard	Emilie	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Clinique	Nadeau	Chloë	BFP-FBP	Suppléant		FR
	Clinique	Jaumaux	Paul	APPPSY	Effectif		FR
	Clinique	Florence	Jean	APPPSY	Suppléant		FR
	Clinique	Kestemont	Paul	UPPSY	Effectif		FR
✓	Clinique	Vermeyleylen	Martine	UPPSY	Suppléant		FR

Les membres effectifs (ayant droit de vote ou consultatifs) peuvent toujours siéger à une séance plénière. Un membre suppléant ne participe que si le membre effectif ayant droit de vote ou un membre consultatif de son

association professionnelle et de son groupe linguistique ne peut siéger. Le suppléant ne peut voter que s'il remplace un membre effectif ayant droit de vote.

***Bie Van Lishout** a été élue en tant que **trésorière** par l'assemblée plénière et sera dénommée comme tel dans ce rapport.

Membres du personnel

Présence	Fonction	Nom de Famille	Prénom	Psychologue	Langue
✓	Directrice	Laloo	Julie	x	FR

Le personnel n'est plus présent durant les discussions et les débats entre les membres de l'Assemblée Plénière. Ce choix a été posé afin de permettre au Directeur de donner des lignes directrices claires prises par l'Assemblée Plénière. Cependant lorsque l'Assemblée Plénière discutera, par exemple : des objectifs du service communication, un représentant sera présent. De plus, un membre du personnel assurera la retranscription du rapport.

Personnes invitées uniquement lors d'un point de l'ordre du jour

Marie-Caroline de Mûelenaere (FR) : psychologue et collaboratrice au sein du service d'étude

Lorena Chiriboga (FR) : collaboratrice au sein du secrétariat

Jonathan Dujardin (FR) : collaborateur au sein du service communication

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la réunion**
2. **Rapport de la réunion du 21/09/2018 et du 21/12/2018 : remarques et approbation**
3. **Enregistrements : situation actuelle**
4. **Demandes d'inscription sur la liste des psychologues & dossiers à suivre**
5. **État des lieux financier & budget 2019**
6. **Assurance D&O Assemblée Plénière**
7. **Mission : Approbation**
8. **Textes en cours : état des lieux**
9. **Projets de recherche : état des lieux**
10. **Conseil disciplinaire: état des lieux**
11. **Dossier en justice : état des lieux**
12. **Mise en demeure de la Belgique par la Commission Européenne**
13. **Table Ronde des Présidents : feedback**
14. **Personnel & stagiaires**
15. **Agenda des prochaines sessions (session septembre)**
16. **Pétition "Bezorgde psycholoog" modalités de remboursement**
17. **Carte blanche**
18. **Proposition d'agenda pour la plénière de juin 2019**
19. **Fin de la réunion**

1. Ouverture de la réunion

La directrice remercie les membres pour leur présence à cette Réunion Plénière. Leur présence pour atteindre le quorum est indispensable afin de réaliser les tâches essentielles de l'Assemblée Plénière.

Etant donné le départ d'une collaboratrice du service d'étude, la Directrice remercie également, au nom de la Commission des Psychologues, Emily Vranken pour son travail et son engagement durant plus de trois ans au sein de la Commission des Psychologues.

2. Rapport de la réunion du 21/09/2018 et du 21/12/2018 : remarques et approbation

Aucune remarque n'est émise. Les rapports sont approuvés.

3. Enregistrements : situation actuelle

Nous comptons actuellement 12 927 membres inscrits pour 2019, soit 800 membres en plus par rapport à l'année dernière au même moment. 527 nouvelles demandes ont été introduites depuis le 17 décembre 2018. 543 nouvelles demandes avaient été introduites l'année passée à partir du 1er décembre.

La directrice rappelle le principe de l'arrêt de la rétroactivité en 2019. Il est supposé que nombreux sont les psychologues qui ne se rendent pas encore compte que l'inscription effective démarre au moment du paiement seulement. Julie Laloo clarifie l'objectif visé : permettre la clarté au niveau de l'inscription et du port du titre. L'idée de tarif différencié pour les jeunes diplômés et les plus de 65 ans est abordée. Il faudra pour cela en faire la proposition auprès du Ministre de tutelle.

4. Demandes d'inscription & dossiers à suivre

Nombre total	29	Approuvé	Rejeté
Dont sur la base de ...			
• Attestation belge d'équivalence à un diplôme repris dans la loi du 8 novembre 1993	4	4	0
• Agréés comme psychologue par une autorité compétente reprise dans la banque de données 'regulated professions' de l'Union Européenne	4	4	0
• Diplôme français ou allemand donnant automatiquement accès dans ce pays à l'exercice de la profession en tant que psychologue	7	7	0
• Diplôme universitaire en psychologie + preuve(s) d'au moins 1 ans équivalent temps plein d'expérience professionnelle en tant que psychologue au cours des dix dernières années	1	0	1
➤ Suite à l'approbation d'un dossier présenté lors de cette réunion, un maximum de neuf semaines de congé par an a été décidé comme référence pour les dossiers futurs à approuver.			
• Autres dossiers	13	0	13

L'Assemblée plénière représentée par le groupe de travail spécialisé pour les demandes d'inscriptions doit statuer sur 29 demandes n'ayant pas été approuvées par le secrétariat (sur la base du mandat exécutif que celui-ci a reçu de l'Assemblée plénière). Le groupe de travail parcourt ces demandes et émet pour chacune d'elles un avis. Le tableau ci-avant en donne un aperçu. Ce tableau rassemble les décisions prises par l'Assemblée plénière. La liste détaillée des dossiers a été distribuée aux membres de l'Assemblée plénière au préalable. S'agissant d'informations confidentielles, elles ne seront pas divulguées dans ce rapport.

[Plus d'informations sur les critères et la procédure sur notre site internet.](#)

Les personnes dont la demande a été rejetée recevront une explication détaillée. Nous y énonçons les éventuelles actions possibles afin d'obtenir un nouvel examen de leur demande d'inscription sur la liste des psychologues. En complétant leur dossier, les candidats fournissent des éléments justificatifs de leur formation ou de leur pratique. Après examen de ces éléments, le groupe de travail et l'Assemblée plénière statueront à nouveau sur leur demande.

[Plus d'informations à ce propos sur notre site internet.](#)

Dans le cadre d'une demande ne pouvant être approuvée, le cadre légal est rappelé. L'Assemblée Plénière vote le respect strict de la loi qui prévoit de refuser certains types de diplômes après le 31 mai 1994.

Il est en outre observé une augmentation des demandes faites sur la base d'un diplôme plus ancien. Peut-être devons-nous relier cela aux changements législatifs en cours ?

5. État des lieux financier & budget 2019

Les résultats de 2018 sont quasiment définitifs et présentés lors de cette séance. La comptable est présente pour répondre aux questions des membres. Le désir est de simplifier les différentes catégories dans le bilan comptable et le budget afin de permettre plus de transparence et de lisibilité.

Il y a des postes où la Commission a fait plus de frais que prévu : les honoraires pour les experts, les frais de comptabilité (plus de suivis avec le service de comptabilité), les frais de traduction, les jetons de présence (pour les Conseils disciplinaires notamment). La Commission ajuste les budgets et les frais en fonction des possibilités (par exemple étaler davantage les CD). Le projet de recherche a été comptabilisé en 2018 alors qu'une partie sera encore payée en 2019. Il est proposé de pouvoir échelonner ce type de paiement.

La question de savoir si la Commission devrait payer sa participation (ou affiliation) à des associations professionnelles pour recevoir la newsletter ou participer à des colloques est abordée. La directrice propose dans l'autre sens que les associations peuvent demander de diffuser des informations à tous les psychologues via la Commission.

La Présidente s'exprime sur le constat du bilan comptable en négatif, même si une économie de 100.000 € a pu être réalisée sur les dépenses prévues dans le budget initial : pourquoi certaines associations ont-elles bloqué l'augmentation des cotisations pour 2019 ? Elle soupçonne une volonté de destruction de l'organe de la Commission des Psychologues.

Bie Van Lishout précise que le budget a été adapté pour que la Commission puisse subsister mais pas pour continuer ainsi et travailler de manière efficiente longtemps.

Tom Van Daele indique que l'on peut effectivement maintenant soutenir une augmentation car les arguments sont plus clairs, ce qui n'était pas le cas fin de l'année passée.

La Directrice rappelle que puisque le projet de réforme de la loi de 93 a été bloqué, l'Assemblée plénière ne pourra pas bénéficier des jetons de présence et que la représentation des psychologues à l'Assemblée plénière ne va pas pouvoir être réalisée non plus avec un nouveau système d'élections plus démocratique comme cela avait été demandé par certains psychologues. Pour ce qui est de la tutelle ou co-tutelle des ministres pour la Commission, les cabinets se sont exprimés : ce n'est pas aux associations ni à la Commission des psychologues de décider de l'augmentation de la cotisation.

La non-augmentation de la cotisation a également un impact sur le moral de l'équipe et sur son fonctionnement, compte tenu par ailleurs que l'équipe est de plus réduite dans son effectif. La Commission se retrouve également avec des problèmes comme le scanning et la création d'une base de données des diplômes des psychologues qui ne peut pas encore être informatisée par manque de moyens. Pourtant, elle serait nécessaire maintenant pour répondre au DG santé qui souhaite le transfert des données afin d'assurer la mise en place du visa et, ensuite au niveau régional, de l'agrément des psychologues cliniciens. Le Bureau va proposer un budget 2020 lors de la prochaine Assemblée plénière avec une augmentation de cotisation, dans l'objectif d'obtenir un accord global de l'Assemblée Plénière afin qu'il soit soutenu auprès du cabinet qui doit valider et autoriser l'augmentation.

Johan Parisse souligne que la Commission est une entreprise, mais il faut une bonne gestion, adaptée en fonction des moyens. L'idée de suspendre momentanément les Conseils disciplinaires est énoncée. Il est nécessaire de définir des priorités.

Les décisions de la Commission doivent être d'une seule voix. Quand il y a des désaccords, il est « naturel » que le ministre ne suive pas.

Les associations privées se sentent en compétition avec l'organe public de la Commission (alors qu'elles ont des fonctions différentes). De plus, les différentes associations privées sont en tension, car elles ont elles-même des cotisations très différentes (de 50 € à 220 €).

C'est à la Commission des Psychologues à aller vers les associations pour rétablir le lien brisé.

On revient sur le budget pour 2019. L'analyse des chiffres démontre que ce budget a été réduit de 300.000 euros par rapport au fonctionnement de l'année passée afin de limiter les pertes au maximum. Par exemple, certains postes ont été reportés à l'année suivante.

Selon Johan Parisse, nous sommes dans une période de transition, où la Commission devient beaucoup plus autonome et plus importante. Elle a sa place à prendre et doit aider aux ajustements avec les autres associations.

Aujourd'hui, l'Assemblée plénière semble prête à bien comprendre les enjeux sur la proposition d'augmentation de la cotisation. La Commission doit améliorer sa manière de voter et parfaire sa communication afin que le ministre reçoive un seul scénario d'augmentation et de budget, de manière plus univoque.

Enfin, il est rappelé que le budget adapté 2019 a été approuvé en décembre.

6. Assurance D&O Assemblée Plénière

Ce point est abordé de manière confidentielle au sein de l'Assemblée Plénière.

7. Mission : Approbation

C'est la 3e fois que le travail effectué en interne par l'équipe de la Commission des Psychologues sur la mission de la Commission est abordé. La directrice demande le vote.

Lien Plasschaert émet une réflexion sur le passage reprenant : "comprendre la complexité de la profession de psychologue" et demande s'il n'y a pas matière à revoir la formulation de façon à mettre en avant le côté actif de la phrase. Julie Laloo demande de faire une proposition. Pour Lien Plasschaert c'est le terme "comprendre" qui pose problème (un strict minimum). Manager, construire ou garantir seraient peut-être plus appropriés.

Jerry Penxten rappelle que dans un document de mission il faut : le quoi, le pourquoi et le comment. Il demande des informations complémentaires sur le comment (l'offre de service). Il pense que les psychologues ne sont pas forcément au courant de l'offre de service de la Commission. Johan Parisse propose de faire un sondage auprès des Psychologues pour identifier ce qu'ils perçoivent de la Commission.

Claudia Ucros rappelle l'origine de cette réflexion et de ce document. Les membres de l'Assemblée plénière et les différents niveaux participatifs de la Commission ont déjà été interrogés.

Julie Laloo précise que la présentation actuelle parle de la mission (le quoi et le pourquoi). Elle reviendra plus tard pour présenter les objectifs.

Pauline Chauvier exprime le fait qu'il subsiste encore trop de confusion entre les missions et fonctions de la Commission et celles des associations professionnelles. Les psychologues pourraient exprimer leurs perceptions via un sondage qui sont encore trop biaisées.

Tom Van Daele fait une proposition de changement afin d'être cohérent avec le schéma en cercle et nos missions : "La Commission des Psychologues est une instance publique d'intérêt général qui garantit l'honneur et la dignité de la profession de psychologue, ayant comme tâches principales la protection du titre de psychologue, la déontologie et le contrôle de celle-ci. Elle poursuit les objectifs suivants : ..."

Cette remarque mène au vote et à l'approbation de la mission de la Commission des Psychologues. Les missions vont pouvoir être mieux communiquées sur le site de la Commission.

8. Textes en cours : état des lieux

Marie-Caroline de Mûelenaere, collaboratrice au service d'étude, décrit les textes qui ont été publiés sur le site internet depuis la dernière Réunion Plénière. Le texte sur le secret professionnel partagé est presque prêt pour la publication.

Martine Vermeylen souligne le fait que l'article 33 était initialement prévu pour d'autres professions de santé (physique) que la santé mentale (profession médicale). Pour elle ce n'est pas « correct » que ça s'applique aux psychologues tel quel. Pourtant, selon Marie-Caroline, sur le plan juridique c'est correct. La psychologie clinique tombe sous cette législation. Discussion sera reprise en groupe de travail.

Ici, on voit bien la différence entre la Commission qui informe de manière neutre (sur des bases légales) et les associations qui mènent un combat militant.

D'autres textes sont en développement :

- RGPD (plan d'étape pour les psychologues)
- Combinaison d'activités professionnelles
- Différence entre devoir de discrétion et secret professionnel
- Pages pour les clients et leurs proches (guide, réorientation, honoraires, remboursement).
- Dossier du patient
- Secret professionnel après le décès du patient

9. Projets de recherche : état des lieux

Les slides seront envoyés avec les résultats préliminaires. Claudia Ucros fait appel au groupe de travail d'accompagnement de la recherche et des volontaires de l'Assemblée plénière qui souhaiteraient s'y joindre pour pouvoir analyser les premiers résultats et guider l'équipe de recherche. Lien Plasschaert, Johan Parisse et Jerry Penxten souhaitent se joindre au groupe.

10. Dossier en justice : état des lieux

Ce point est abordé de manière confidentielle au sein de l'Assemblée Plénière.

11. Mise en demeure de la Belgique par la Commission Européenne

La Commission des Psychologues, comme tous les autres Ordres et Institut sous la tutelle du Ministre Ducarme sont mis en demeure quant à la conformité de la Belgique en matière de libre circulation des personnes. Par exemple, les documents n'existent pas dans toutes les langues du site internet dont la plus véhiculaire, l'anglais. L'objectif est de demander un budget au cabinet Ducarme pour la mise en conformité.

12. Table Ronde des Présidents

La directrice donne un feedback de ce qui s'est dit lors de cette réunion :

- Clarification du rôle des représentants mandatés pour la plénière
- Missions respectives
- Partage d'information
- Transmission de la demande de l'équipe de recherche (données statistiques)

13. Personnel & stagiaires

Emily Vranken, employée au service d'étude, a presté son dernier jour aujourd'hui. Elle remplira une fonction de « transmurale zorg » dans la région où elle est originaire. Dorian Sansbury, employé au service d'administration, est sur le départ. Il a trouvé une fonction en IT tel qu'il en rêvait. Un stagiaire en droit (en fin d'étude) a terminé son stage de manière fructueuse. Son investissement a été apprécié.

14. Agenda des prochaines sessions (session septembre)

On note un changement de date de l'Assemblée plénière du 13 septembre au 20 septembre 2019.

15. Pétition "Bezorgde psycholoog" modalités de remboursement

Il s'agit d'une pétition à propos de l'enveloppe dégagée par Maggie De Blok pour les soins de 1ère ligne (22,5 millions d'euros). Les centres de soins indiquent que le projet n'est pas faisable et souhaitent envoyer le signal fort à la ministre afin qu'elle revoie son projet.

L'Assemblée plénière est d'accord pour que ce genre d'informations soit diffusé dans la newsletter en indiquant la provenance et en précisant que ce n'est pas la Commission qui porte les pétitions.

La Commission des Psychologues était présente aux colloques à propos de l'evidence-based psychotherapy à l'UCL et à la KULeuven. Au cours d'une de ces conférences notamment, un auteur invité, David Clark, a expliqué son approche et ses études. Ces derniers éléments ne sont pas soutenus par tous les psychologues. Il serait donc bien d'éviter que les débats d'école divisent encore plus nos psychologues.

Un accord semble émaner entre les psychologues à savoir l'importance de la formation continue. Afin de maintenir le niveau de nos connaissances, ne devrions-nous pas avoir une politique de formation continue ?

Suite à cela, la question est posée : est-ce que la Commission ne deviendrait pas un jour un organe d'agrément/accréditation des formations continues suivies ? Les associations professionnelles mais d'autres organismes également pourraient proposer des formations et la Commission délivrerait les accréditations.

Lors de la conférence à l'UCL, Sylvie Blairy, professeure de psychologie clinique, mentionnait l'Ordre des Psychologues du Québec. D'une part, les psychologues doivent suivre 90h de formation sur 5 ans (soit 2 jours de formation par an). D'autre part, l'Ordre des Psychologues du Québec a une politique d'accompagnement de la pratique par des auditeurs. Ces derniers vont sur le terrain et offrent des conseils aux psychologues afin de garantir par exemple une bonne gestion des dossiers patients ou une bonne préparation d'un départ à la pension.

Cette proposition de devenir un organe d'accréditation des formations obligatoires est soutenue par tous et devra être travaillée dans le futur afin de présenter à l'Assemblée Plénière une proposition d'application.

16. Carte Blanche

Aucun point n'est abordé.

17. Proposition d'agenda pour la plénière de juin 2019

Aucun point n'est abordé.

18. Fin de la réunion

La Présidente clôture la réunion et remercie les membres pour leur présence.



Commission des Psychologues

Commission des Psychologues

Avenue des Arts, 3 . 1210 Bruxelles

www.compsy.be

Secrétariat

T +32 2 503 29 39

info@compsy.be



[/compsyBelgium](https://www.facebook.com/compsyBelgium)



[/company/2831105](https://www.linkedin.com/company/2831105)



[/CompsyBelgique](https://twitter.com/CompsyBelgique)
